

QUESTION ÉCRITE E-0972/05  
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Non-respect du règlement d'exemption automobile 1400/2002

L'auteur de la présente question a été alerté par des réparateurs indépendants français sur le non-respect du règlement d'exemption 1400/2002<sup>1</sup> par les constructeurs automobiles. En effet, ces derniers entravent la poursuite de leurs activités par le verrouillage de l'accès à l'information technique, contrairement aux dispositions du règlement précité.

La dernière étude en date commandée par la DG Concurrence et révélée le 15 octobre 2004, fait le même constat : "les constructeurs automobiles doivent faire des progrès concernant l'accès par les réparateurs indépendants et autres opérateurs à l'information technique sur leurs véhicules".

Etant donné que ces dysfonctionnements pourraient avoir un impact très négatif en termes d'emploi dans le secteur des réparateurs indépendants, quelles mesures concrètes la Commission envisage-t-elle afin d'assurer la mise en place correcte de ce règlement et, le cas échéant, quelles sanctions prévoit-elle?

---

<sup>1</sup> JO L 203 du 1.8.2002, p. 30.